

Au fondement philosophique de la laïcité

En 2017, un instituteur de la République qui exerçait son métier dans l'école communale d'un village de l'Indre nommé Malicornay, était suspendu par l'administration de l'Éducation nationale¹. Était-ce une nouvelle affaire de pédophilie ? S'agissait-il d'une faute professionnelle nécessitant qu'on l'éloigne de toute urgence des élèves qu'on lui avait imprudemment confiés ? Pas du tout. Sa suspension, bientôt suivie d'une mutation d'office, sanctionnait ce que sa hiérarchie nomma aussi pompeusement qu'imprudemment « entorse à la laïcité » et qualifia également de « faute grave ». L'instituteur en question s'était en effet rendu coupable d'avoir fait lire et étudier quelques extraits de la Bible à des élèves qu'il ne voulait pas laisser dans l'ignorance en cette matière ! N'avait-il pas entendu un jour l'un d'entre eux lui demander qui était « le barbu qui fait de la gym sur une croix à côté de la salle des fêtes ? » N'avait-il pas constaté, en abordant le baptême de Clovis, que presque aucun de ses élèves ne savait ce qu'était un baptême ? Et ne constate-t-on pas jusqu'en classe de Terminale que fort peu d'élèves

connaissent le sens d'expressions jadis usuelles telles que « le fruit défendu », « être pauvre comme Job » ou « porter sa croix » ? Rien ne vint à bout de l'entêtement de l'institution, qui poussa l'indécence à faire appel, en novembre 2020, du jugement qui rétablissait pourtant ce hussard noir dans ses droits, et duquel tous les professeurs qui instruisent leurs élèves ne pouvaient qu'être solidaires. Ainsi donc, lire quelques pages de la Bible dans une salle de classe de l'école de la République afin de donner aux jeunes gens de ce pays des éléments de culture était dorénavant considéré comme une « entorse à la laïcité » dans un régime qui se dit laïque du matin au soir au point que certains veulent maintenant ajouter ce mot à la devise nationale. Laïcité, que d'abus en ton nom !

L'affaire de Malicornay s'est déroulée environ trois cent cinquante ans après la publication du Traité théologico-politique, l'un des rares ouvrages que Spinoza publia de son vivant. Il en avait déconseillé la lecture « à tous ceux qui souffrent des mêmes passions que la foule sujette à la superstition », souhaitant

¹ Sur l'affaire de Malicornay, lire l'article de Matthieu Faucher dans *Le Pari de l'intelligence* n°1, décembre 2018 et « La leçon de Malicornay » d'Henri Nouailhat, éditions L'Harmattan, 2019 (deuxième édition 2021)

qu'ils négligent ce livre plutôt que l'interpréter de travers et nuire, sans aucun profit pour eux-mêmes, à tous ceux pour qui il serait utile. Vaine précaution, qui n'empêcha pas certains de maudire l'auteur de ce « livre athée [...] rempli d'abominations appliquées et d'une accumulation d'opinions forgées en enfer, que toute personne raisonnable, et donc tout chrétien, devrait avoir en horreur », comme l'écrivit un lecteur égaré qui eut finalement plus de mal à faire condamner Spinoza que n'en eurent les auteurs d'une lettre anonyme à faire sanctionner l'instituteur de Malicornay. Cet abominable Traité n'avait pourtant point d'autre objet que de se rendre utile à la religion aussi bien qu'à l'État en montrant, par une lecture minutieuse de la Bible suivie d'une réflexion sur les fondements de l'organisation politique de la société, qu'il était préjudiciable à l'une aussi bien qu'à l'autre de limiter en quelque façon que ce soit la liberté de penser. Lorsque le ministère de l'Éducation nationale, si prodigue de Comités Théodule, en vint à créer une « Cellule de laïcité » (sic) pour donner le change, ceux qui avaient eu connaissance de l'affaire de Malicornay ne purent s'empêcher de penser que sa seule utilité serait qu'on y enferme la hiérarchie de l'instituteur sanctionné et qu'on la condamne à son tour à la lire le Traité de Spinoza jusqu'à parfaite assimilation de ce dernier. Elle y aurait appris en effet que non seulement l'étude littéraire de la Bible n'était pas contraire à la laïcité mais qu'elle fut justement le moyen d'en former le concept et d'établir l'utilité de ce principe pour

“ *La laïcité y apparaît en effet pour ce qu'elle est, dépouillée des scories de l'histoire. Ce qu'on appelle ainsi n'est en effet rien d'autre que l'application, aux autorités religieuses et politiques, aussi bien qu'à leurs rapports, d'un principe supérieur à ces autorités et inhérent à la nature même de l'homme. Ce principe est celui de la liberté de penser, droit naturel inaliénable.* ”

tout régime se voulant un tant soit peu républicain. En voici donc ici un résumé destiné à éclairer sur la véritable signification d'un terme souvent utilisé de nos jours à tort et à travers.

Car, comme tous les autres mots de la langue, il ne suffit pas de disposer de celui de « laïcité » pour en posséder la notion. Les rédacteurs de la loi de 1905 eux-mêmes ne s'en gargarisaient pas, contrairement aux inquisiteurs de salon qui l'agitent pour faire rentrer dans le rang, et dont certains vont même jusqu'à se proclamer « laïcs » comme s'il s'agissait d'une option ou d'une vertu. Le mot « laïcité » lui-même est d'invention récente et il ne se trouve pas dans le Traité de Spinoza. Mais la chose, si. Ainsi que l'enseigne par ailleurs le philosophe, les mots désignent les choses d'abord telles que l'imagination se les représente et non telles que l'entendement les conçoit. Aussi, bien qu'on ne puisse s'en passer pour penser,



ils sont fréquemment source d'erreur, surtout chez ceux qui s'en contentent. Il est facile d'en déduire que leur absence, a contrario, n'empêche donc pas forcément de penser la chose, et qu'elle peut même dans certains cas en faciliter la plus complète et plus claire compréhension. C'est pourquoi ceux qui cherchent à s'instruire de la laïcité plutôt que se payer de mots liront ou reliront avec grand profit un texte que le philosophe américain Steven Nadler qualifie à raison de « fondateur de l'ère laïque »². La laïcité y apparaît en effet pour ce qu'elle est, dépouillée des scories de l'histoire. Ce qu'on appelle ainsi n'est en effet rien d'autre que l'application, aux autorités religieuses et politiques aussi bien qu'à leurs rapports, d'un principe supérieur à ces autorités et inhérent à la nature même de l'homme. Ce principe est celui de la liberté de penser, droit naturel inaliénable qui implique à son tour celui de pouvoir faire part de ses pensées tout aussi librement dès lors que, ce faisant, on ne porte pas atteinte à l'ordre public ni ne se rend coupable de sédition.

Sans doute faut-il à certaines périodes de l'histoire, et le fallait-il en particulier au temps de Spinoza, s'attaquer aux obstacles que les ennemis de la liberté mettent à son exercice au nom de la religion. Cela explique l'attention que le philosophe accorde d'abord aux Écritures, dont il montre que l'autorité était revendiquée à tort dans des matières sur lesquelles précisément elles ne se prononçaient pas. C'était notamment le cas lorsqu'on se fondait sur les Écritures pour entraver la « liberté de philosopher », c'est-à-dire mettre des bornes artificielles à la connaissance de la nature. Car les Écritures ne sont justement pas un livre de philosophie et Spinoza consacre la première partie de son *Traité* à établir qu'elles ne comportent aucun enseignement métaphysique mais seulement des enseignements de nature morale et politique qui, en outre, ne contredisent en rien la raison. Le fait, scrupuleusement établi par Spinoza texte à l'appui, est que les Écritures n'enseignent expressément rien quant à la nature de Dieu, et qu'il n'est pas non plus contraire à la raison d'admettre qu'il y a un Dieu tant que chacun ne contraint pas les autres à penser sous ce mot l'idée qu'il s'en fait lui-même selon ses propres capacités ou sa propre imagination. Spinoza entreprendra de montrer, dans un autre livre qu'il s'est abstenu de publier pour des raisons évidentes, que l'entendement ne peut quant à lui concevoir par ce mot « Dieu » autre chose que la Nature elle-même (« Deus sive Natura », « Dieu, autrement dit la Nature »). Mais cela-même n'est nullement requis pour comprendre



les Écritures et leur principal enseignement, à savoir qu'il faut aimer Dieu, enseignement qui n'est pas davantage contraire à la raison quand il est pris à la lettre, car les Écritures n'enseignent en cette matière qu'une seule chose : aimer Dieu consiste à aimer son prochain, c'est-à-dire pratiquer la justice et la charité.

Fort d'une parfaite connaissance de la Bible et de la langue dans laquelle elle est écrite, Spinoza montrait également que la loi révélée par Dieu à Moïse constituait bel et bien la législation du peuple hébreux. Il en déduisait que la portée ainsi que la formulation de ses prescriptions ne valaient que pour lui, et seulement dans les circonstances où elles lui furent effectivement utiles, mais qu'elles devenaient obsolètes dans des circonstances différentes de celles où elles avaient vu le jour. Toutefois, et bien que tout ceci fut tiré du texte lui-même que Spinoza se contentait pour ainsi dire de laisser parler avec sa « simplicité biblique », le citant abondamment et rejetant toute autre interprétation que littérale, d'aucuns qualifièrent ces affirmations d'impies et d'athées. Et sans doute leur était-il insupportable d'avoir entre les mains un livre qui expliquait aussi clairement et simplement, d'après les seules Écritures, en quoi consistait la « vraie religion », à savoir la bonne conduite, que Spinoza

“ *Il n'est cependant rien de plus utile à chacun que d'être conduit par sa propre raison.* ”

² « Un livre forgé en enfer, Le traité scandaleux de Spinoza et la naissance de l'ère laïque », Steven Nadler, éditions H&O, 2018

« la faculté de penser est un droit naturel non seulement inaliénable en fait, mais que nulle autorité, qu'elle soit religieuse ou politique, ne peut entreprendre de limiter sans dommage pour elle-même. »

cherchait justement à défendre et consolider contre ce qu'il appelait la « vaine », laquelle consiste à propager sous le nom de piété ce qui lui est contraire en encourageant à cet effet les plus grossières superstitions.

Il se peut que cette partie de l'enseignement de Spinoza ait aujourd'hui perdu de son actualité, tant sont nombreux ceux qui se disent et/ou se croient dorénavant débarrassés de toute religion. Il s'en faut cependant de beaucoup que la plupart soient par-là réellement délivrés de la superstition, que Spinoza nous apprend à distinguer de la religion proprement dite, et qui en est un simulacre. De fait, on ne saurait se libérer à si bon compte de la superstition, comme on le ferait d'une opinion fautive, parce qu'on ne peut vraiment le faire sans se libérer des causes qui l'engendrent et l'alimentent, dont la principale est la crainte de l'avenir. Tout homme qui n'est pas conduit par la raison et désire immodérément des choses qui ne dépendent pas de lui place en effet son bonheur dans la fortune qui, lorsqu'elle lui est favorable, le remplit d'orgueil, et lorsqu'elle ne l'est pas, plonge son âme impuissante dans l'alternance de l'espoir et de la crainte, guettant alors le moindre signe et étant prêt à suivre la suggestion la plus insensée plutôt que d'examiner la vanité de ses désirs. La crédulité, qui recouvre de son

voile militant le véritable sentiment religieux qu'est la piété, dépend moins de l'ignorance, qui est le siège naturel de l'homme, que des passions qui naissent de son imagination et que celle-ci entretient. La

« vraie religion », en tant qu'éducation morale, est un remède à ces passions, remède purement pratique à défaut d'en constituer la parfaite connaissance qui suppose elle-même une connaissance du corps humain dont elles dépendent en réalité. Mais il arrive souvent, pour ne pas dire toujours, que le mal contamine le remède et que la religion, entre les mains d'hommes passionnés, devienne l'instrument de la servitude de l'homme en le maintenant dans la crainte au lieu de l'en délivrer.

Cela explique enfin non seulement qu'on confonde si souvent superstition et religion, mais surtout que la première persiste même là où la religion recule en raison du progrès de la connaissance. A quoi il faut ajouter que beaucoup se jettent de nos jours sur la science en y cherchant quelque chose en quoi ils puissent croire et, n'en connaissant que des résultats sans être aucunement familiers de ses méthodes, seules à même de former un esprit scientifique, en viennent à jurer par la Science comme d'autres le faisaient jadis par les Écritures, et à interdire en son nom de formuler le moindre doute sur ce que l'on tient alors paresseusement pour « la vérité ».

Il n'est dès lors pas certain que Spinoza, à qui l'on attribue un rôle de premier plan dans cette histoire qui vit diminuer progressivement le poids de la religion dans les sociétés et dans les modes de vie, s'en fût lui-même réjoui. Nul ne fut plus que lui sensible au fait que se passer de toute religion n'était pas à la portée du premier venu. Nul ne fut plus que lui soucieux de ne pas en fragiliser chez autrui les fondements, que ce soit par son enseignement ou mieux encore par sa conduite quotidienne. On raconte ainsi qu'il s'employait de la plus naturelle façon à affermir la foi de l'hôte chez qui il logeait et qu'il encourageait les gens du même logis à assister au service divin, s'enquérant chaque fois auprès d'eux du profit qu'ils en avaient tiré. Ces anecdotes, jointes à sa constante proclamation de ne point faire profession d'athéisme, suffisent à indiquer que Spinoza voyait dans la religion la voie du salut la plus appropriée et la plus efficace pour la plupart des hommes quoique, par cela même, elle dût aussi



fréquemment servir de moyen pour les maintenir dans la servitude, détournement où excellent depuis toujours ceux qui s'emparent de la religion, comme d'ailleurs de la philosophie, pour mettre l'une aussi bien que l'autre au service de leurs propres passions et appétits de domination.

Il n'est cependant rien de plus utile à chacun que d'être conduit par sa propre raison. Aussi, l'attention que Spinoza accorde à la Bible au point de lui consacrer toute la première partie du Traité ne doit pas en faire perdre de vue l'objet. Et celui-ci ne consiste pas tant à établir quelque vérité en matière de religion ou de morale qu'à prouver, par les Écritures et elles seules, que ses enseignements n'interdisent littéralement à personne de faire usage de son entendement, et prescrivent encore moins de l'abdiquer. Ni les Écritures, ni quelque autorité que ce soit à vrai dire. Car la faculté de penser est un droit naturel non seulement inaliénable en fait, mais que nulle autorité, qu'elle soit religieuse ou politique, ne peut entreprendre de limiter sans dommage pour elle-même. Cela vaut pour les autorités théologiques, qui ont tout à perdre des dissensions nées à l'occasion des disputes métaphysiques portant sur les Écritures. Cela vaut aussi pour les autorités politiques, qui ne peuvent maintenir la paix civile qu'à la condition de se borner à exiger l'obéissance sans la transformer en soumission, autrement dit en permettant la critique. Toute autorité, si elle veut elle-même se conserver, doit donc laisser une entière liberté de penser à ceux qui lui sont assujettis et renoncer à fonder sa légitimité sur quelque vérité que ce soit, l'utilité seule devant lui servir de fondement.

De la sorte et sans le nommer ainsi, le Traité de Spinoza formule le principe qu'on appellera plus tard celui de laïcité et qui ne se résume ni ne se borne à l'observance d'une neutralité de bon aloi de la part des autorités politiques vis-à-vis des religions, organisées ou non en églises, pas davantage qu'il ne concerne la façon de se vêtir ou de proclamer sa foi par quelque signe que ce soit

« Toute autorité, si elle veut elle-même se conserver, doit donc laisser une entière liberté de penser à ceux qui lui sont assujettis et renoncer à fonder sa légitimité sur quelque vérité que ce soit, l'utilité seule devant lui servir de fondement. »

« Un État n'est donc pas « laïque » parce qu'il repousse la religion dans la sphère privée et proclame la « neutralité » de l'espace public, ce qui reviendrait à commettre au nom de la laïcité ce qu'un tel principe a précisément pour objet d'empêcher. »

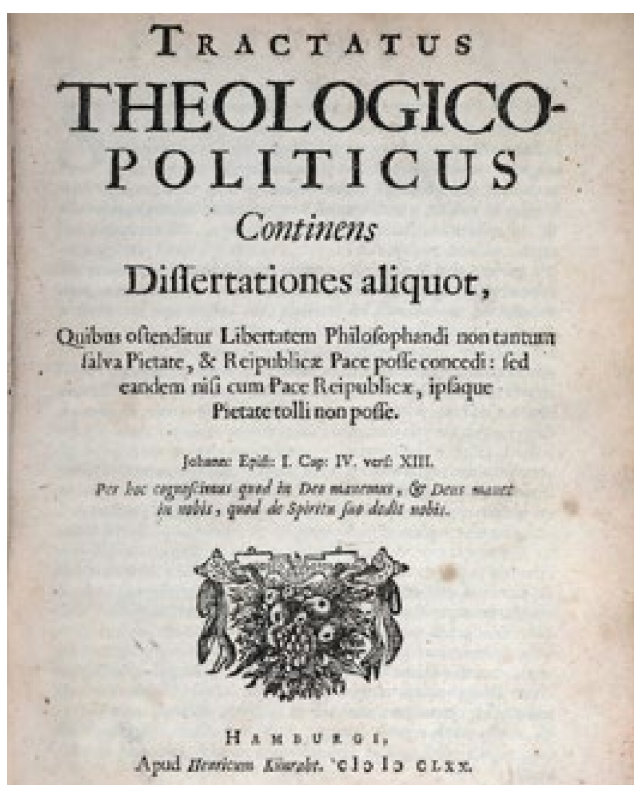
dans quelque lieu que ce soit, chose qui relève de la civilité et nullement de la laïcité. Quant à la liberté de penser, elle n'est pas non plus la liberté de croire ou de ne pas croire, tant il faut distinguer la crédulité de la foi pour déterminer ce qui est contraire à la raison et ce qui ne l'est point. Quand bien même il y aurait une « religion d'État », la conformité des autorités religieuses aussi bien que politiques au principe de laïcité ne serait d'ailleurs pas mise en cause tant que cette religion viserait seulement à régler les conduites, pourvu qu'elle s'abstienne de régler les pensées. Un État n'est donc pas « laïque » parce qu'il repousse la religion dans la sphère privée et proclame la « neutralité » de l'espace public, ce qui reviendrait à commettre au nom de la laïcité ce qu'un tel principe a précisément pour objet d'empêcher, aucune opinion ne pouvant être proclamée vraie et soustraite au tribunal de la raison, y compris l'opinion d'après laquelle toutes les opinions se valent. Ce que le terme « laïcité » occulte depuis qu'il sert à désigner, approximativement qui

plus est, le principe dont il est issu, à savoir celui de la liberté de penser, c'est que la vérité n'est pas l'affaire des autorités, mais seulement celle de la raison. Telle est la règle fondamentale d'un État laïque, qui cesse de l'être dès qu'il met des obsta-

cles à son exercice, et qui l'est en revanche d'autant plus qu'il en favorise par tout moyen l'exercice.

Encore faut-il comprendre ce qu'est la liberté de penser, et ne pas l'assimiler à la faculté d'adhérer à n'importe quelle opinion et la prendre à cœur en guise de conviction, ce qui revient à l'abdiquer. Par « liberté de penser », Spinoza entend la liberté d'exercer sa raison, qui est un droit naturel. L'organisation politique de la société, autrement dit l'État, a en effet pour seul fondement le droit naturel. Son but et sa seule raison d'être consiste à permettre que chacun puisse développer toutes les conséquences de sa nature

individuelle, dont l'usage et le perfectionnement de l'attribut le plus élevé de celle-ci, à savoir la raison, est évidemment le plus utile non seulement à soi mais aux autres. D'où il suit que l'organisation politique de la société



la plus rationnelle est celle qui favorise l'usage et le développement de la raison parmi ses membres. Rien ne serait par suite plus préjudiciable à l'État que le fait de restreindre, d'une façon ou d'une autre, la liberté de penser ou, selon les termes de Maïmonide dont hérite Spinoza, la « liberté de philosopher », c'est-à-dire la liberté de faire un usage privé aussi bien que public de sa raison, pour la bonne et simple raison que rien n'est plus utile aux hommes, au plus haut point, que d'autres hommes s'efforçant de faire eux-mêmes ce qui leur est authentiquement utile : vivre sous la conduite de la raison et perfectionner l'usage de celle-ci.

Les seules limites légitimes à la liberté de penser sont en réalité des limites aux passions qui, sous couvert de faire usage de cette liberté, s'y donnent libre cours et mettent ce faisant en péril la paix civile. Une libre république, que l'on dira donc laïque par redondance ou seulement en vertu de tel héritage historique comme c'est le cas en France, est au fond une république spinoziste. Mais allons plus loin : lire

“ L'institution la plus utile à l'État, celle qui participe au plus haut point au maintien de la paix civile, condition du perfectionnement individuel de chacun selon ses propres vues, est non la Justice, ni la Police, mais l'École. ”

aujourd'hui Spinoza et réfléchir avec lui aussi bien qu'avec d'autres sur ces questions contribue hautement à nous rendre utiles aux autres autant qu'à nous-mêmes. Il n'est pas difficile d'en déduire que l'institution la plus utile à l'État, celle qui participe au plus haut point au maintien de la paix civile, condition du perfectionnement individuel de chacun selon ses propres vues, est non la Justice, ni la Police, mais l'École. Une école qui instruit, évidemment. Une école qui se donne explicitement et effectivement pour seule mission de développer les facultés innées de l'esprit dont chacun est également doté. Une école qui apprend à penser et non ce qu'il faut penser. C'est ce qui fait de l'école l'institution laïque par excellence.

Un État dont les dirigeants veilleraient à l'intérêt véritable, et qui auraient de surcroît eu eux-mêmes le privilège de lire Spinoza au cours de leur vie, n'aurait par conséquent cesse, au lieu d'installer en grande pompe quelque douteux « Observatoire de la laïcité » ou multiplier les gadgets de ce genre, de garantir et d'encourager l'étude de la philosophie dans les écoles : au sort qu'on lui réserve en effet, et en particulier à celui qu'on réserve à la « classe de philosophie », chacun peut juger de la nature plus ou moins républicaine de l'État aux lois desquelles il est assujetti, et le cas échéant prendre à son tour la plume, à l'instar de Spinoza, afin de défendre une liberté qui n'est pas moins menacée qu'à son époque.

À cet égard, il n'est pas difficile de conclure que la plus grave « entorse à la laïcité » commise au cours de ces dernières années aura été l'affaiblissement de l'enseignement de la philosophie en France, notamment par la destruction de ce qu'il restait de « la classe de philosophie ». Et au train où vont les choses, il n'est pas improbable que l'auteur d'un tel forfait soit décoré de la légion d'honneur.



René Chiche

Professeur de philosophie

Vice-président et représentant Action & Démocratie au Conseil supérieur de l'éducation